

DIFFUSION DES ALERTES DE SECURITE CIVILE PAR TELEALERTE

Définition : Téléalerte est un automate d'appel permettant d'assurer la diffusion des alertes de sécurité civile aux mairies et aux services

Références réglementaires	
Services ressources	Service interministériel de défense et de protection civile pref-defense-protection-civile@morbihan.gouv.fr
Sites Internet ressources	<ul style="list-style-type: none">▪ www.morbihan.gouv.fr▪ www.meteofrance.com▪ www.vigicrues.gouv.fr

Téléalerte est un système automatisé d'envoi des alertes développé par un prestataire privé. La préfecture du Morbihan l'utilise afin d'assurer efficacement la diffusion des alertes de sécurité civile (risques météorologiques, sanitaires, technologiques, ruptures de barrage, crues, pollution littorale...).

L'objectif de cette diffusion est d'informer les mairies sur la nature de l'événement pouvant impacter la sécurité des populations, de définir son intensité (niveau de vigilance) et de l'accompagner de conseils de comportement qu'il revient au maire de diffuser à la population selon les moyens qui lui paraissent les plus adaptés.

L'alerte est diffusée par 3 médias : **par courriel, par SMS et par message téléphonique.**

Ces alertes peuvent être déclenchées à tout moment par la préfecture et nécessitent donc un dispositif d'astreinte communal fonctionnant **24h/24h**.

Chaque mairie doit disposer d'une liste actualisée des personnes avec leurs coordonnées (élus, agents communaux) devant être contactées lors des alertes.

Pour les événements météorologiques (vent violent, orages, inondations, vagues-submersion, neige-verglas, canicule, grand froid...), l'alerte est envoyée **à partir du niveau orange** (niveau 3 sur 4).

Pour les alertes aux crues, l'alerte est adressée **à partir du niveau jaune** (niveau 2 sur 4).

Ces deux types d'événements sont les alertes les plus courantes.

La transmission de l'alerte aux populations relève ensuite de la compétence du maire. En conséquence, il appartient aux mairies d'élaborer les procédures d'information, de conseil et d'assistance aux populations.

Enfin, les alertes sont envoyées systématiquement à chaque changement de posture **ascendante**. Il n'y a pas en principe d'information lorsque le niveau d'alerte décroît.

Des informations complémentaires sont disponibles sur les sites suivants :

- www.morbihan.gouv.fr
- www.meteofrance.com
- www.vigicrues.gouv.fr